

RAPPORT N° 99/2-29
au Conseil Municipal

OBJET

CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION
OU DE LOCATION DU PETIT STADE DE L'EST

GRILLE TARIFAIRE

Par Délibération en date du 29 juin 1993, le Conseil Municipal a autorisé la location du Gymnase du Stade de l'Est pour la réalisation de manifestations autres que sportives.

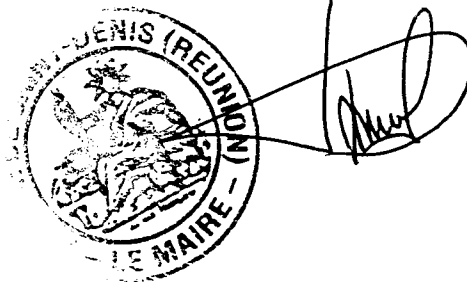
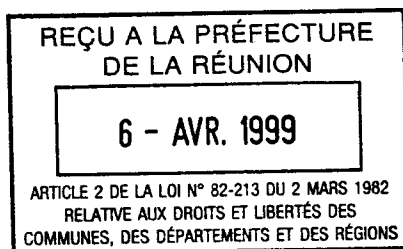
Suite à divers travaux consistant à accueillir le public dans les conditions imposées par l'évolution de la réglementation en matière de sécurité, il y a lieu désormais d'ajuster les conditions de mise à disposition et de location de cet équipement aux organisateurs.

Je vous demande :

- D'approuver les dispositions de la Convention-cadre à passer entre la Ville et les organisateurs à chaque manifestation ;
- d'adopter le barème à appliquer eu égard au prix des billets d'entrée pratiqué selon le type de manifestation projetée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/2-29
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 24 mars 1999

OBJET

CONVENTION-CADRE DE MISE A DISPOSITION
OU DE LOCATION DU PETIT STADE DE L'EST

GRILLE TARIFAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport N° 99/2-29 du Maire ;

Sur le Rapport de Monsieur Daniel CADET, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les dispositions de la Convention-cadre à passer entre la Ville et les organisateurs à chaque manifestation devant se dérouler dans l'enceinte du Petit Stade de l'Est.

ARTICLE 2

Adopte le barème à appliquer eu égard au prix des billets d'entrée pratiqué selon le type de manifestations projetées.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MAR. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA

